



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 21 janvier 2026 à 9 h 30 à laquelle sont présents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, messieurs les conseillers Steve Moran, président, Adrian Corbo et mesdames les conseillères Caroline Murray et Catherine Craig-St-Louis formant quorum du comité.

Monsieur le conseiller Steve Moran, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Andrée Loyer, directrice exécutive, Laurent Lavallée, directeur des communications du Cabinet et M^e Véronique Denis, greffière, ainsi que Edmond Leclerc, conseiller, district électoral de Buckingham.

En ouverture de la séance, monsieur le président Steve Moran informe les membres de l’adoption de l’ordre du jour, avec le retrait de l’item suivant :

21.1 Projet numéro145622 - Soumission 2026 SP 014 - Gré à gré - Renouvellement entente logiciel GoCité (2026-2029)

CE-2026-51

SOUSSION 2025 SP 444 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - RÉFECTION ROUTIÈRE DU BOULEVARD LA VÉRENDRYE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES ET DES PROJETS – DISTRICT ÉLECTORAL DE BELLEVUE - CHLOÉ BOURGEOIS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme WSP Canada inc. située au 480, boulevard de la Cité, bureau 200, Gatineau, Québec, J8T 8R3, pour les services professionnels d’ingénieurs-conseils pour la réfection routière du boulevard La Vérendrye, pour un montant approximatif de 459 770,32 \$ incluant les taxes, en conformité avec les documents d’appel d’offres et sa soumission déposée le 11 novembre 2025, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage après évaluation par un comité de sélection, conformément à la grille d’évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire			Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	CDR	Sous-projet		
62110	0017	21588.01	Réfection routière du boulevard La Vérendrye, entre les rues Main et Davidson Est	459 770,32 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2026.

Adoptée

CE-2026-52

CESSION D'UNE SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE EN FAVEUR D'HYDRO-QUÉBEC ET DE BELL CANADA - PARTIE DU LOT 5 891 106 - AÉROPARC DE GATINEAU - DISTRICT ÉLECTORAL DE LA RIVIÈRE-BLANCHE – JEAN LESSARD

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau est propriétaire du lot 5 891 106 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Hull, connu et désigné comme étant le 415, chemin Industriel à Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'Hydro-Québec et Bell Canada ont besoin d'une servitude réelle et perpétuelle sur le terrain de la ville de Gatineau afin de régulariser l'empiètement d'une partie du réseau aérien. Cette servitude s'exercera sur une partie du lot 5 891 106 du cadastre du Québec, et d'une superficie de 210,5 m², identifié comme étant la parcelle 5 au plan préparé par Hubert Carpentier, arpenteur-géomètre, le 8 octobre 2025, à la minute 20448;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu entre les parties et ont permis de conclure une entente de gré à gré, à titre gratuit, selon les conditions présentées dans le projet d'acte de servitude ci-joint liant la Ville de Gatineau, propriétaire du lot 5 891 106, l'entreprise 9069461 Canada inc. (propriétaire d'autres lots adjacents sur lesquels des servitudes sont requises), tous deux nommés à l'acte le « Cédant », avec Hydro-Québec et Bell Canada comme étant les cessionnaires des servitudes réelles et perpétuelles;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à céder la servitude demandée :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte le projet d'acte de servitude et cède à Hydro-Québec et Bell Canada, gratuitement, une servitude réelle et perpétuelle d'utilité publique sur une partie du lot 5 891 106 du cadastre du Québec, et d'une superficie de 210,5 m², identifié comme étant la parcelle 5 au plan préparé par Hubert Carpentier, arpenteur-géomètre, le 8 octobre 2025, à la minute 20448, conformément aux dispositions présentes au projet d'acte de servitude préalablement négociées entre les parties;
- mandate le Service du greffe à coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude, si requis et à effectuer la gestion en bonne et due forme de la cession de la servitude en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte de servitude à intervenir.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisées à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2026-53

**ACQUISITION DE GRÉ À GRÉ D'UNE SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE
SUR UNE PARTIE DU LOT 3 288 468 DU CADASTRE DU QUÉBEC - CENTRE DE
SERVICES SCOLAIRE DES PORTAGES-DE-L'OUTAOUAIS – 120, RUE BROAD -
DISTRICT ÉLECTORAL DE LUCERNE - SONIA BEN-ARFA**

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais (CSSPO) est propriétaire du lot 3 288 468 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Gatineau, connu et désigné comme étant l'école des Trois-Portages, situé au 120, rue Broad à Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau doit obtenir une servitude réelle et perpétuelle d'écoulement naturel des eaux, d'accumulation de celles-ci, de zone de rétention et d'utilité publique sur le terrain du CSSPO afin de régulariser l'empiètement d'une zone de travaux en bordure de la rue Broad;

CONSIDÉRANT QUE cette servitude s'exercera sur une partie du lot 3 288 468 du cadastre du Québec, et d'une superficie de 176,3 m², identifié au plan préparé par Doris Lapointe, arpenteure-géomètre, le 20 octobre 2022, à la minute 2122;

CONSIDÉRANT QUE des discussions ont eu lieu entre les parties et ont permis de conclure une entente de gré à gré, à titre gratuit, selon les conditions présentées dans le projet d'acte de servitude ci-joint liant la Ville de Gatineau et le Centre de services scolaire des Portages-de-l'Outaouais;

CONSIDÉRANT QUE tous les services municipaux concernés ont été consultés et sont favorables à acquérir la servitude requise :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- accepte le projet d'acte de servitude corédigé par la Ville de Gatineau et le CSSPO et acquiert, de gré à gré et à titre gratuit, une servitude réelle et perpétuelle d'écoulement naturel des eaux, d'accumulation de celles-ci, de zone de rétention et d'utilité publique sur une partie du lot 3 288 468 du cadastre du Québec, et d'une superficie de 176,3 m², identifié au plan préparé par Doris Lapointe, arpenteure-géomètre, le 20 octobre 2022, à la minute 2122, conformément aux dispositions présentes au projet d'acte;
- mandate le Service du greffe à préparer les documents nécessaires relatifs à la transaction et coordonner toutes les étapes requises pour donner suite à la présente;
- autorise le Service des biens immobiliers à prolonger tout délai de signature de l'acte de servitude, si requis et à effectuer la gestion en bonne et due forme de la cession de la servitude en s'assurant du respect des termes et conditions de l'acte à intervenir.

La mairesse ou en son absence la mairesse suppléante et la greffière ou en son absence la greffière adjointe ou l'assistante-greffière sont autorisées à signer les documents aux fins de la présente.

Adoptée

CE-2026-54

PÉRIODE OPTIONNELLE - SOUMISSION 2024 SP 003 - RÉPARATION DE TROTTOIRS ET BORDURES - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s’est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l’adjudication	Fournisseur	Description	Montant période optionnelle (taxes incluses) / Prix indexés	Période visée	Autre option de renouvellement
CE-2024-343	Pavage Gadbois 3991474 Canada inc.	2024 SP 003 – Réparation de trottoirs et bordures	1 276 374,27 \$	1 ^{er} avril 2026 au 30 novembre 2026	Oui

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme Pavage Gadbois - 3991474 Canada inc. sont actuellement valides et que deux périodes optionnelles étaient prévues au contrat;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité

- autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, à la firme Pavage Gadbois – 3991474 Canada inc., rue Jean-Louis-Malette, Gatineau, Québec, J8R0C1, pour la réparation de trottoirs et bordures, pour les sections 1 et 2, pour huit mois, pour un montant approximatif de 1 276 374,27 \$ taxes incluses, portant la valeur du contrat au montant approximatif de 3 764 433,27 \$ taxes incluses, le tout en conformité avec les documents d’appel d’offres et la soumission déposée le 27 mars 2024;
- autorise la direction du Service des travaux publics à exercer le renouvellement pour la deuxième et dernière période optionnelle prévue au contrat, pour huit mois, pour un montant approximatif de 1 276 374,27 \$ taxes incluses, portant la valeur totale du contrat au montant approximatif de 5 040 807,54 \$ taxes incluses.

Les prix seront sujets à l’indexation basée sur l’indice des prix à la consommation pour le Canada, Indice d’ensemble (non désaisonnalisé), cette période se terminant trois mois précédant la date anniversaire.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l’année 2026 à 2027 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Poste budgétaire	Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
10354.01	Trottoirs et bordures - Entretien et réparation des infrastructures	404 512,68 \$
PIVM 2026	À venir	657 078,22 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2026.

Adoptée

CE-2026-55

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS POUR LA PÉRIODE DU 19 AU 23 DÉCEMBRE 2025 AU MONTANT DE 15 021 529 \$

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste et accepte le dépôt de la liste des déboursés pour la période du 19 au 23 décembre 2025 au montant de 15 021 529 \$.

Un certificat du trésorier a été émis le 19 janvier 2026.

Adoptée

CE-2026-56

SOUSSION 2025 SP 019 - SERVICE DE FOURNITURE ET DE GESTION D'UN PROGRAMME DE VÊTEMENTS - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Groupe JSV inc., 8015, avenue Marco-Polo, Montréal, Québec, H1E 5Y8, pour un service de fourniture et de gestion d'un programme de vêtements pour le Service de sécurité incendie pour trois ans pour un montant total approximatif de 1 190 307,37 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 24 novembre 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Après la première année du contrat, les prix unitaires seront révisés annuellement, le tout basé sur l'indice suivant et sur une période de 12 mois, cette période se terminant trois mois précédant la date anniversaire :

Tableau 18-10-0004-01
Statistique Canada, indices des prix à la consommation – Indice des prix à la consommation pour le Canada, indice d'ensemble (non désaisonnalisé).

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements nécessaires afin de donner suite à l'octroi du contrat et à prévoir au budget des années 2027 et 2028 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Information budgétaire				Description du sous-projet	Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet		
64510	Sécurité incendie	0525	10136.02	INC RM - Vêtements	1 190 307,37 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2026.

Adoptée

CE-2026-57

SOUSSION 2026 SP 007 - ACHAT D'HABITS DE COMBAT 2026-2030 – SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Protection Incendie CFS Ltée, 365, rue des Commandants, Trois-Rivières, Québec, G8T 9A2, pour l'achat d'habits de combat 2026-2030 pour un montant total de 2 902 503,63 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 11 décembre 2025, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements si nécessaires afin de donner suite à l’octroi du contrat et à prévoir au budget des années 2027, 2028, 2029 et 2030 les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

Information budgétaire				Description du sous-projet			Montant (taxes incluses)
Compte	Service	CDR	Sous-projet				
64510	Sécurité incendie	0525	10136.02	INC	RM	-	2 902 503,63 \$
				Vêtements			

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2026.

Adoptée

CE-2026-58

FERMETURE DE RUES DANS LE CADRE DE LA 48^E ÉDITION DE BAL DE NEIGE AU PARC JACQUES-CARTIER - 30 JANVIER AU 16 FÉVRIER 2026

CONSIDÉRANT QUE la 48^e édition de Bal de Neige se déroulera du 30 janvier au 16 février 2026;

CONSIDÉRANT QUE Bal de Neige se tient dans la partie nord du parc Jacques-Cartier;

CONSIDÉRANT QUE le Domaine des flocons du parc Jacques-Cartier Nord est parmi les sites favoris des participants avec près de 100 000 visiteurs;

CONSIDÉRANT QUE la fermeture de rues et le contrôle de la circulation sont des éléments essentiels à la sécurité des participants :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la fermeture à la circulation automobile ainsi qu’une modification temporaire à la réglementation de stationnement sur certaines rues dans le cadre de l’événement Bal de Neige pour les journées suivantes de janvier et février 2026, à savoir :

Interdiction de la circulation automobile les samedis 31 janvier, 7 et 14 février, les dimanches 1^{er}, 8 et 15 ainsi que lundi 16 février, entre 9 h et 18 h pour les rues suivantes :

- la rue Laurier, entre le boulevard Sacré-Cœur et la rue Dussault;
- la rue Dussault;
- la rue Notre-Dame-de-l’île, entre le boulevard Sacré-Cœur et la rue Marston;
- la rue Champlain, entre le boulevard Sacré-Cœur et la rue Marston;
- la rue Marston.

Sauf pour les véhicules d’urgence et de services, les détenteurs de permis de l’organisation, les résidents du secteur touché par la mesure, les travailleurs du secteur, les autobus de la Société de transport de l’Outaouais et d’OC Transpo.

Interdiction de la circulation automobile lundi 9 février, les jeudis 5 et 12 février et les vendredis 6 et 13 février de 9 h à 11 h et de 13 h à 15 h pour les rues suivantes :

- la rue Laurier, entre le boulevard Sacré-Cœur et la rue Dussault;
- la rue Dussault.

Sauf pour les véhicules d’urgence et de services, les détenteurs de permis de l’organisation, les résidents du secteur touché par la mesure, les travailleurs du secteur, les autobus de la Société de transport de l’Outaouais et d’OC Transpo.

Interdiction de stationner les samedis 31 janvier, 7 et 14 février, les dimanches 1^{er}, 8 et 15 février sur un des côtés des rues suivantes :

- la rue Notre-Dame de l'île (côté ouest/impair), entre les rues Dussault et Champlain;
- le boulevard Sacré-Cœur (côté nord/impair) entre la rue Laurier et la rue Notre-Dame-de-l'île

Interdiction de stationner les samedis 31 janvier, 7 et 14 février, les dimanches 1^{er}, 8 et 15 février et lundi 16 février sur un des côtés des rues suivantes :

- la rue Marston (côté sud);
- la rue Champlain (côté est/pair), entre la rue Marston et le boulevard Sacré-Cœur.

Autoriser le virage en « U » sur le boulevard Sacré-Cœur à l'intersection avec la rue Laurier et masquer le panneau le permettant les samedis 31 janvier, 7 et 14 février, les dimanches 1^{er}, 8 et 15 ainsi que les lundis 9 et 16 février entre 9 h et 18 h

Ces changements temporaires devront répondre aux conditions suivantes :

- respecter les normes de signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- assurer un nombre suffisant de ressources pour la fermeture de rues et le contrôle de la circulation;
- assurer une entente avec les Services de sécurité incendie et de police concernant les mesures de sécurité et la mise en opération des feux de circulation sur clignotants durant l'événement;
- la présente entente est assujettie aux mêmes clauses de responsabilités et d'assurances que celles contenues au protocole d'entente convenu entre la Ville de Gatineau et Patrimoine canadien dans le cadre de la réalisation du volet québécois le « Domaine des flocons » de Bal de Neige 2026.

Adoptée

CE-2026-59

**SOUSSION 2025 AI 479 - ACHAT D'ÉTIQUETTES POSTALES (TIMBRES)
POUR L'EXPÉDITION DE LETTRES ET DE COLIS - SERVICE DU GREFFE**

CONSIDÉRANT QUE le Service de l'approvisionnement responsable a publié le 6 novembre 2025 au système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec un avis d'intention d'accorder un contrat de gré à gré au fournisseur identifié dit « unique » en vertu de l'article 573.3 al.1 (2) de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QU'à la suite des recherches et vérifications effectuées, le fournisseur « Poste Canada » était le seul en mesure de répondre aux exigences spécifiées;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte, la Ville de Gatineau avait l'obligation de vérifier qu'un seul fournisseur répondait aux exigences et qu'il n'existait pas de solution de rechange pouvant fournir les timbres (droits postaux) requis pour l'acheminement de courrier au Canada et à l'international;

CONSIDÉRANT QUE suivant cet avis d'intention, aucun fournisseur ne s'est manifesté :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L’UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à Poste Canada, pour l’achat d’étiquettes postales (timbres) pour l’expédition de lettres et de colis, pour trois ans, un montant approximatif de 725 000,00 \$ incluant les taxes.

Le trésorier est autorisé à effectuer les virements nécessaires afin de donner suite à l’octroi du contrat et à prévoir les sommes nécessaires aux budgets des années 2027 et 2028 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné jusqu'à concurrence de la somme de 725 000,00 \$.

Poste	Description	Montant total (incluant les taxes)
10443.01	GRF ADM - Reprographie	725 000,00 \$

Un certificat du trésorier a été émis le 20 janvier 2026.

Adoptée

STEVE MORAN
Président
Comité exécutif

M^c VÉRONIQUE DENIS
Greffière
Comité exécutif